



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2021-054 ter**

Publié le 10 février 2021

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADEMIE D'AMIENS

Arrêté portant subdélégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n°4 du 10 février 2021 portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

Arrêté portant subdélégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES)

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation ;

VU le code du sport ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code du service national ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n°2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU le décret du 21 août 2019 portant nomination de Madame Emmanuelle COMPAGNON en qualité de directrice académique des services de l'Éducation nationale de l'Oise ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de Monsieur Gilles NEUVIALE en qualité de directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Somme ;

VU le décret du 31 août 2020 portant nomination du Monsieur Hervé SEBILLE en qualité de directeur académique des services de l'Éducation nationale de l'Aisne ;

VU l'arrêté n°2020-019 du 17 décembre 2020 portant sur la création d'un service régional intitulé délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) et de cinq services départementaux, intitulés service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SD JES) ;

VU le protocole national du 15 décembre 2020 entre le ministre de l'Intérieur et le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté n° 2021-003 de la rectrice de région académique portant délégation de signature sur le champ de compétences relevant de la délégation régionale académique des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) pour la région Hauts-de-France.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

S'agissant des compétences départementales qui s'exercent au sein de l'académie d'Amiens, subdélégation de signature est donnée à Madame Emmanuelle COMPAGNON, Messieurs Gilles NEUVIALE et Hervé SEBILLE, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, à l'effet de signer au nom de la rectrice de région académique, les actes et correspondances dans les domaines suivants :

- La certification des diplômes de l'animation
- Les agréments jeunesse et éducation populaire au niveau départemental
- La gestion du service national universel et sa réserve
- Les FONJEP BOP 163
- L'accès des jeunes à l'information
- La qualité éducative dans les accueils collectifs des mineurs.

Madame Emmanuelle COMPAGNON, Messieurs Gilles NEUVIALE et Hervé SEBILLE, directeurs académiques des services de l'éducation nationale respectivement de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne, pourront, le cas échéant, déléguer leur signature dans les conditions prévues aux articles R 222-17-1 et D 222-20 du code de l'Éducation.

ARTICLE 2 :

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Amiens, le 05/2/2021



Raphaël MULLER



ARRÊTÉ modificatif n° 4 du 10 février 2021
portant modification des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1 et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la caisse nationale de l'assurance maladie et des travailleurs salariés ;

Vu l'arrêté ministériel du 21 mars 2018, à effet au 4 avril 2018, portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aisne ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Régis DUBOS, adjoint à la cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 28 janvier 2019, 20 mai 2019 et 20 février 2020 ;

Vu les modifications formulées par l'union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (UNAASS) et par la confédération générale du travail – force ouvrière (CGT-FO).

A R R Ê T E

Article 1^{er}

L'arrêté ministériel du 4 avril 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants au titre des assurés sociaux, sur désignation

2) CGT – Force Ouvrière (CGT-FO)

Titulaires :

Place vacante (en remplacement de M. Vincent LAMBERT)

En tant que représentants d'institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie, sur désignation

4) Union nationale des associations agréées d'usagers du système de santé (France Assos Santé)

Titulaire :

Monsieur Philippe COCHET (en remplacement de M. Yves TUTIN)

Suppléant :

Place vacante (en remplacement de M. Philippe COCHET) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts de France.

Fait à Lille, le 10 février 2021

Pour la Cheffe de l'antenne de Lille
de la Mission Nationale de Contrôle et
d'audit des organismes de sécurité sociale

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by a series of loops and a horizontal line at the end.

L'adjoint
Régis DUBOS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.